

temporel et terrestre. Quand on étudie avec sérieux le caractère spécial du peuple d'Israël et celui de la législation, civile et religieuse, qu'il reçut de Moïse, on constate un rapport frappant entre les deux, et l'on ne saurait s'étonner que la loi mosaïque ait duré pendant deux mille ans sans subir aucune altération essentielle, parce qu'on est frappé du rapport de convenance qui existait entre cette législation et le peuple auquel elle s'adressait.

Aussi bien, faut-il reconnaître que le peuple juif a dû à cette législation d'être préservé de l'idolâtrie, dont les pratiques superstitieuses avaient envahi le vieux monde. Il lui a dû aussi d'avoir conservé la promesse d'un Rédempteur à venir. Saint-Paul a pu l'appeler "l'ombre des choses futures", créant ainsi des mots d'une portée nouvelle. L'ombre ne se produit ordinairement que grâce à un objet présent qui la projette : en Israël, les choses futures étaient rendues si présentes par la loi mosaïque qui les indiquait avec une précision parfaite, que l'ombre des choses à venir a pu se projeter avant qu'elles existassent réellement.

CHAPITRE VI

DU GOUVERNEMENT DES JUGES ET DES ROIS

Ceux qui, après Moïse, gouvernèrent le peuple de Dieu portèrent le nom de Juges. Ce nom désigne spécialement des hommes chargés de rendre la justice, et de mettre fin aux litiges soulevés entre des frères. Les juges d'Israël n'étaient pas investis uniquement de ce pouvoir : ils exerçaient concurremment toutes les fonctions que comporte le gouvernement d'une nation. Mais comme ils devaient veiller avec un soin particulier sur l'observation de la loi de Moïse, on leur donna le nom de juges, à cause de la prérogative spéciale qui appartient au juge d'interpréter la loi et de la faire observer.

On ne voit pas trop, dans la Bible, les motifs pour lesquels les Juifs souhaitèrent avoir des rois. Cependant une plainte formulée par le Seigneur, au moment où il remplaçait la judicature par la royauté, nous permet de comprendre comment l'établissement de la royauté en Israël fut une concession que Dieu fit à son

peuple. Le Seigneur dit : "Ce n'est pas vous, juges d'Israël, qu'ils ont méprisé ; c'est moi-même : ils ne veulent pas que je règne sur eux." La théocratie mosaïque laissait à Dieu même le pouvoir royal ; les fonctions de juge, et le nom même de celui qui les remplissait, indiquaient, plus particulièrement que le titre de roi, sa dépendance vis-à-vis de Dieu, le roi véritable de son peuple. Cependant, bien qu'il se plaignait que les Juifs eussent demandé un roi, le Seigneur leur en donna un, qu'il choisit lui-même et qu'il fit sacrer par un prophète.

Le premier de leur roi fut Saül. Il exerça le pouvoir royal avec équité pendant une partie de son règne ; mais Dieu fut obligé ensuite de le rejeter à cause de sa désobéissance. David lui succéda. David fut un roi selon le cœur de Dieu, et le Seigneur lui accorda des grâces si spéciales que ses chants sacrés, les Psaumes, ont été adoptés par l'Eglise pour exprimer à Dieu les sentiments les plus délicats et les plus profonds. Il commit cependant plusieurs fautes, dont une très grande, dans l'exercice du pouvoir royal ; mais il sut effacer ces fautes par un admirable repentir. Ce fut David qui termina la période de guerres dans laquelle avait été engagé le peuple depuis Moïse et Josué, pour son établissement dans la terre promise. Dès qu'il se fut emparé de la cité des Jebusiens, il put initier son peuple aux travaux féconds de la paix. Le Seigneur lui refusa pourtant, à cause de ses péchés et à cause du sang qu'il avait répandu, l'honneur de lui construire un temple, le temple qui devait remplacer le tabernacle, demeure mobile que Moïse avait construite par ordre de Dieu et selon le plan qu'il en avait reçu. Toutefois, David eut la gloire de préparer la plupart des matériaux qui devaient servir à la construction du temple, et il en légua, avec la couronne, l'achèvement à son fils Salomon, célèbre par sa sagesse. Le règne de Salomon marqua la période la plus glorieuse de l'histoire du peuple juif. Il jouissait pacifiquement de ses laborieuses conquêtes ; les douze tribus qui le formaient, et à qui Josué avait partagé la terre promise avant même qu'elle ne fut

en leur possession, étaient unies, actives, laborieuses ; Dieu était servi par elles comme il voulait l'être ; le roi, malgré quelques égarements dont il sut revenir, acquérait une telle célébrité, par ses œuvres et par sa sagesse, que les rois voisins venaient le visiter pour le contempler dans sa gloire et dans sa magnificence, et pour le prendre comme arbitre dans leurs différends. Jamais, enfin, le peuple de Dieu n'avait atteint jusque-là, au même degré, l'idéal que le Seigneur semblait s'être proposé lorsqu'il l'avait choisi. Mais cette prospérité ne survécut pas au monarque qui l'avait formée pour une très grande part. A peine Salomon était-il mort que, sous Roboam, son fils et son successeur, le peuple juif se sépara en deux royaumes, entre lesquels devait exister, pour de longs siècles, une implacable inimitié.

On se tromperait, si l'on pensait que cette séparation fut sans influence sur les destinées de la Révélation. Les promesses divines se concentrèrent dans le plus petit, mais le principal des deux royaumes, le royaume de Juda, dans lequel devait naître le Sauveur du monde. L'inimitié qui régnait entre les deux fractions du peuple nous a valu de constater, dans le Pentateuque samaritain, comparé au Pentateuque tel qu'on l'avait dans la tribu de Juda, la fidélité parfaite avec laquelle le royaume des dix tribus sut respecter l'intégrité de ce document essentiel.

La conduite du peuple juif, sous les rois, ne fut point exempte de reproche. Il abandonna souvent le culte du vrai Dieu, et il en fut puni par des guerres et par la captivité. Un moment, il fut déporté presque tout entier soit en Chaldée, soit en Egypte.

Dieu cependant ne se départit point de la vigilance miséricordieuse qu'il devait exercer sur lui, dans l'intérêt de la très sainte humanité de son Fils. Il lui accorda, sous les rois Asmonéens, une période glorieuse par la lutte et par les alliances qu'il conclut avec les Spartiates et avec les Romains, et il lui suscita des prophètes qui tâchèrent de le ramener au devoir par leurs exhortations, au les promesses et par les menaces qu'ils lui adressèrent au nom du Seigneur.